

# Le fonctionnement de l'école primaire

Fiche 7

## 1 Les textes officiels et réglementaires

### A) publications officielles et textes réglementaires

#### ⊙ Les publications officielles :

Dans le journal officiel de la République française.

Le bulletin officiel de l'éducation nationale.

#### ⊙ Les textes réglementaires :

**Le code de l'éducation** réunit l'ensemble des dispositions relatives au système éducatif français, portant sur les principes généraux de l'administration, les enseignements scolaires, supérieurs ... Sa partie législative fut publiée en 2000 et sa partie réglementaire se complète depuis 2004.

- ⇒ Partie législative : pour cette partie, il s'agit de l'ensemble des lois en vigueur dans le domaine de l'éducation. Publié dans le journal officiel en juin 2000, il a force de loi et sert de référence à toute révision législative (organisation des enseignements, administration, établissement)
- ⇒ Partie réglementaire : Cette partie qui devrait compter 9 livres, traite des grands principes de l'éducation, de l'administration, des enseignements scolaires.

**Loi, décret, arrêté, circulaire, note de service** : La constitution française prévoit la séparation des pouvoirs. Le pouvoir législatif rédige et adopte les lois. Le pouvoir exécutif met en œuvre les lois et pour cela, met en place des règlements.

Ainsi, la loi doit être conforme à la constitution, les décrets conformes à la loi, les arrêtés conformes aux décrets, circulaires conformes aux arrêtés.

- ⇒ Les décrets sont signés par le président de la république ou le premier ministre.
- ⇒ Les arrêtés émanent de plusieurs ministères et sont signés par le ministre.
- ⇒ Les circulaires permettent de présenter un texte (décret, arrêté) aux agents.
- ⇒ Les notes de service sont des instructions ou informations données aux agents.

## **Exemple de la circulaire de la rentrée de 2013 qui définit 5 grandes priorités :**

1 : reconstruire la formation professionnelle du métier de professeur des écoles : création de l'espe, nouveaux programmes, nouveaux concours,

2 : rénover en profondeur l'enseignement du premier degré : - nouveau programme de maternelle en un seul cycle afin de proposer un pédagogie plus adaptée à l'âge de ces enfants – scolarisation des moins de 3 ans – dispositif plus de maitres de que de classes pour conduire chaque élève à la maitrise du socle commun de connaissances et de compétences – nouveaux rythmes scolaires ...

3 : faire entrer l'école dans l'ère du numérique

4 : réduire les taux de décrochage scolaire

5 : développer l'éducation artistique et culturelle